

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

### PROCES VERBAL

---

*Le vingt-six février deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.*

**PRÉSENTS** : Monsieur GILET Jean, Mesdames BLANCHARD Maryline, JAUNET Catherine, BARIL Paméla, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, PELLETIER-SORIN Manuella, Messieurs BARIL Frédéric, BRISSON Jean-Yves, CHARRIAU Jean-Emmanuel, DUPONT David, GENDRON Denis, GIRAUDET Christophe, JOYEUX Lilian, PARRAIS Philippe, LE ROUZIC Ludovic.

**EXCUSÉS** : LACHAUD Elsa, DUPOND David.

**ABSENTS** : BERTRAND Amandine, LUCAS Sylvie.

*Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.*

---

#### **Ajout de point à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire propose de mettre un point supplémentaire à l'ordre du jour : mise en place d'une ventilation dans la salle des Vallées. Accepté à l'unanimité.

#### **VENTILATION SALLE DES VALLEES**

Suite à la mise en place de l'isolation et du nouvel éclairage au plafond de la salle des Vallées, des problèmes de condensation ont été remarqués. En effet, à l'occasion de plusieurs manifestations, de l'humidité a été constatée sur le sol et les murs. Il s'agit d'un manque de ventilation.

Monsieur le Maire, présente à cet effet, un devis de l'entreprise PADIOU, prestataire électricité intervenant dans la salle des Vallées. Ce devis chiffrant l'installation d'un caisson de ventilation et de régulation s'élève à 6 359.34 € H.T. et a été validé par les élus.

#### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT**

Après avoir constaté la régularité des écritures et vérifié que le receveur municipal a bien repris les résultats (excédents et déficits) de l'exercice 2017, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion 2018 des 3 budgets : commune, assainissement et lotissement.

## **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DES BUDGETS COMMUNE – ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT**

Les comptes administratifs de l'exercice 2018 s'établissent comme suit :

### **Budget lotissement**

• Dépenses de fonctionnement	82 225.36 €
• Recettes de fonctionnement	82 225.36 €
• Dépenses d'investissement	81 795.36 €
• Recettes d'investissement	139 118.10 €
• Excédent d'investissement 2018	57 322.74 €

### **Budget d'assainissement**

• Dépenses de fonctionnement	61 120.71 €
• Recettes de fonctionnement	76 712.18 €
• Excédent de fonctionnement 2018	15 591.47 €
• Excédent de fonctionnement reporté 2017	26 694.25 €
• Excédent de fonctionnement de fin de clôture	42 285.72 €
• Dépenses d'investissement	70 906.72 €
• Recettes d'investissement	57 169.27 €
• Déficit d'investissement 2018	13 737.45 €
• Déficit d'investissement reporté 2017	3 290.22 €
• Déficit d'investissement de fin de clôture	17 027.67 €

### **Budget communal**

• Dépenses de fonctionnement	741 187.37 €
• Recettes de fonctionnement	953 348.12 €
• Excédent de fonctionnement 2018	212 160.75 €
• Excédent de fonctionnement reporté 2017	370 831.64 €
• Excédent de fonctionnement de fin de clôture	582 992.39 €
• Dépenses d'investissement	358 144.78 €
• Recettes d'investissement	465 915.55 €
• Excédent d'investissement 2018	107 770.77 €
• Déficit d'investissement reporté 2017	206 841.76 €
• Déficit d'investissement de fin de clôture	99 070.99 €

## **RESULTAT DU MARCHE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations du 4 décembre 2018 et du 8 janvier 2019 autorisant le lancement d'une consultation d'entreprises pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un espace de stationnement mutualisé et paysagé (*avec covoiturage*).

Il informe que cette procédure adaptée a été lancée par insertion dans les journaux locaux à la date du 26 décembre 2018 et simultanément mise en ligne sous forme dématérialisée sur la plateforme «centrale des marchés.com».

L'ouverture électronique des plis a été effectuée en date du 28 janvier 2019 à partir de 12h.

L'analyse des propositions a été réalisée par le Maître d'œuvre CDC Conseils missionné pour ce dossier. Monsieur le maire présente donc ce rapport d'analyse aux élus respectant les critères de sélection précisés dans le Dossier de Consultation des Entreprises.

Les élus ont retenu à l'unanimité **L'entreprise CROCHET TP pour un montant total H.T. avec l'option de 128 468.75 €.**

### **VALIDATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU**

Monsieur le Maire a rappelé les différentes étapes de la procédure de modification N°2 du PLU.

Il présente aux élus le rapport défavorable du commissaire enquêteur qui lui a été remis à l'issue de l'enquête publique qui s'était déroulée du 31 octobre 2018 au 4 décembre 2018 et reprenant quelques remarques du Conseil Départemental.

L'analyse du cabinet Citti Claes en charge de ce dossier particulièrement technique informe que les demandes et suggestions des PPA et les remarques du commissaire enquêteur ne remettent pas en cause l'économie générale du projet de plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique et qu'il y a lieu de modifier le projet pour les prendre en compte.

Les élus ont, à l'unanimité approuvé la modification du plan local d'urbanisme, modifié pour tenir compte des remarques du Conseil Départemental et du commissaire enquêteur.

### **SUBVENTION DE LA DRAC CONCERNANT LE TABLEAUX DE L'ÉGLISE**

Monsieur Le Maire confirme l'augmentation du taux de la subvention accordée par le Département pour la restauration des tableaux situés dans l'église de 30 % à 40 %. Les élus valident et modifient le tableau de financement correspondant.

### **MOBILIER EXTERIEUR**

Des devis de mobiliers extérieurs sont présentés suite aux recensements réalisés par la commission. Il s'agit de 5 tables, 4 bancs et 2 corbeilles qui seront installés en partie au bois de la Choltière, sur l'espace public devant la salle de sport ainsi que sur l'espace vert situé à proximité du lotissement « La Promenade Bocagère ». Les élus valident les devis d'un montant global 6 049.08 € HT.

### **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2019**

Chaque année, le conseil départemental demande de renouveler la participation financière au moins à hauteur du montant appelé l'année précédente, soit 150 € pour le fonds de solidarité pour le logement (FSL). En 2018, 9 familles ont bénéficié d'une aide (énergie, eau et accès). Le conseil décide de continuer à verser la même participation communale.

## **CONVENTION SERVICE ESPACES VERTS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**

Suite aux transferts de compétences lors de la modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, Monsieur le maire présente la convention de mise à disposition du service espaces verts.

Celle-ci a pour objet :

- Définition des rôles respectifs de la Communauté de Communes et de la Commune,
- Définition des services rendus par le service communautaire à la commune et les modalités, dans le domaine de l'entretien des espaces verts et de loisirs communaux, de fleurissement des communes, l'entretien des allées des cimetières, l'entretien de surfaces herbées et stabilisées des aires sportives.

Les élus ont validé à l'unanimité la convention.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

Monsieur PARAIS Philippe a été désigné en tant que représentant élu au conseil de développement relatif à l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de la planification, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME SUD RETZ ATLANTIQUE**

Madame JAUNET Sabrina a été désignée en tant que représentante élue au conseil d'exploitation nouvellement créé depuis la constitution de l'Office de tourisme Sud Retz Atlantique sous forme d'un Service Public Administratif (SPA), rattaché au service développement territorial de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

### **COMMERCE**

Depuis la signature en novembre 2018 de l'Etude stratégique de développement commercial et de services sur la commune avec Madame LEGROS de la Chambre de Commerce, le dossier n'a pas avancé. Les élus souhaitent relancer cette dernière afin d'étudier toutes les possibilités qui pourraient répondre aux besoins actuels et futurs des stéphanois.